

## « LE SPORT SCOLAIRE, UN DROIT POUR TOUS ET TOUTES »

LISTE SOUTENUE PAR LE SNEP-FSU

**Qui sommes-nous ?** Nous sommes 30 élu-es nationaux (15 titulaires et 15 suppléants), tous issus des listes départementales et régionales « Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes » soutenues par le SNEP-FSU. Nous nous sommes efforcés de constituer une liste à parité et permettant la représentation du plus grand nombre de territoires et types d'établissement. Nous sommes coordonnateurs de district, responsables d'activité, animateurs d'AS, tous militants du sport scolaire au quotidien avec l'ambition de porter au mieux les revendications des AS de toute la France. 15 d'entre nous siègent à l'AG de l'UNSS et 5 aux 2 CA annuels.

**Que défendons-nous ?** Nous nous attachons à **faire remonter les préoccupations des AS de terrain** car nous déplorons de plus en plus une déconnexion entre les choix de la direction nationale de l'UNSS et la vie des AS à l'échelon local. Nous nous sommes d'ailleurs abstenus sur le vote du rapport général 2017-2018 lors de la dernière AG car nous considérons que les événements internationaux prennent une place trop importante au regard des quelques lignes sur les rencontres de districts qui mobilisent pourtant la grande majorité des licenciés. Nous rapportons à l'UNSS nationale les difficultés des AS, qu'elles soient financières (coûts du contrat, des transports, des championnats de France) ou organisationnelles (cours le mercredi après-midi, accès aux installations sportives...) mais également toutes les belles réussites issues des dynamiques locales.

Nous nous sommes toujours opposés au fonds de solidarité national car nous estimons qu'il ne résout pas les difficultés financières des AS, en particulier celles des LP et des petits collèges ruraux. **Nous continuons à demander le retour à la prise de licence individuelle ou a minima la généralisation à tous les LP de la mesure de division par 2 du contrat pour les collèges REP+ et les LP de l'éducation prioritaire.** Lors du CA du 5 avril et de l'AG du 21 mai 2019, nous nous sommes abstenus sur le vote du budget réalisé 2018, nous considérons que les dépassements budgétaires de la communication et des événements internationaux et nationaux ne sont pas acceptables. De la même façon, nous nous sommes abstenus sur le budget prévisionnel 2019 car nous nous interrogeons sur la possibilité de sa réalisation au regard des coûts des compétitions et de la diminution des subventions des collectivités locales.

Nous nous attachons à défendre la démocratie dans l'UNSS à tous les niveaux. **Nous insistons pour que les 2 CD UNSS et les 2 CR UNSS annuels se tiennent partout sur le territoire.**

**Nous défendons une construction collective des projets et des programmes de l'UNSS** et nous demandons que les commissions mixtes nationales (CMN) prennent davantage en compte les remontées des commissions mixtes départementales et régionales (CMD et CMR).

**Nous persistons à revendiquer des moyens auprès de l'UNSS pour informer les AS de l'exercice de nos mandats.** Depuis plusieurs années nous réalisons une lettre des élus des AS qui regroupe nos interventions en CA et à l'AG. Malheureusement, nous avons des difficultés à vous faire parvenir ces comptes rendus ! Nous remercions les élus des AS des CD UNSS et CR UNSS ainsi que les coordonnateurs de districts qui voudront bien les relayer dans leurs territoires.

Nombre d'entre nous seront à nouveau candidat-es pour les prochaines élections. D'autres viendront compléter nos listes toujours avec la même volonté de représenter au mieux les AS, de faire remonter leurs besoins et de contribuer aux évolutions du sport scolaire.

Mélanie PELTIER,

pour les élu-es des AS nationaux de la liste « Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes »

Pour élargir la communication auprès des AS, nous avons décidé de créer :

⇒ Un site élus des AS nationaux :

[www.elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss](http://www.elusdesasunss.wixsite.com/elusdesasunss)

⇒ Une adresse mail : [elusdesasunss@gmail.com](mailto:elusdesasunss@gmail.com)

⇒ Une page Facebook : [www.facebook.com/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/?ref=bookmarks](https://www.facebook.com/Elus-des-As-nationaux-483328758736565/?ref=bookmarks)

## MEMO ELECTIONS

Septembre - Octobre 2019 : le président de l'AS réunit l'AG et installe le comité directeur.

**Novembre 2019 : Les AS, via leur comité directeur, participent à la 1<sup>ère</sup> phase des élections.**

Sont électeurs tous les membres du comité directeur de l'AS (élèves compris).

**La composition du comité directeur d'une AS est précisée à l'art R 552-2 du code de l'éducation**

Ses membres sont répartis en 3 groupes

Le président de l'AS et les enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPLÉ (A)

Des membres de la communauté éducative dont au moins un parent d'élèves (B)

Des élèves (C)

La part représentée par chacun des groupes dépend du type d'établissement

Collèges et LP : A = 1/3 ; B = 1/3 ; C = 1/3

Lycées (LGT et LPO) : A = 1/4 ; B = 1/4 ; C = 1/2

**Ex. pour une AS de collège avec 5 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPLÉ**

**Le comité directeur comprendra 18 membres :**

- A = 6 (le président d'AS + les 5 enseignants d'EPS, soit 1/3 des 18 membres)

- B = 6 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/3 des 18 membres)

- C = 6 (des élèves, soit 1/3 des 18 membres)

La liste électorale comprendra donc 18 noms.

**Ex. pour une AS de lycée avec 6 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPLÉ**

**Le comité directeur comprendra 28 membres :**

- A = 7 (le président d'AS + les 6 enseignants d'EPS, soit 1/4 des 28 membres)

- B = 7 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/4 des 28 membres)

- C = 14 (des élèves, soit 1/2 des 28 membres)

La liste électorale comprendra donc 28 noms.